Règlement modifiant la limite maximale d'urbanisation et aires de grandes affectations situées à l'extérieur du nouveau périmètre d'urbanisation

Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la limite maximale d'urbanisation et aux aires de grandes affectations situées à l'extérieur du nouveau périmètre d'urbanisation défini au Schéma d'aménagement et de développement révisé, R.V.Q. 3070

Activité de participation publique

Consultation publique

Date et heure (ou période)

24 mai 2022, à 19 h

Lieu

Bureau d'arrondissement de Charlesbourg, 160, 76e Rue Est, salle du conseil

Déroulement de l'activité

1. Présentation du déroulement de la rencontre.
2. Présentation du projet de Règlement R.V.Q. 3070 par la personne-ressource.
3. Rappel du cheminement de la demande de modification à la règlementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la politique de consultation publique de la Ville de Québec.
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la tenue de la consultation publique.
5. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modification règlementaire disponible sur place.
6. Mention que le projet de Règlement R.V.Q. 3070 ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
7. Période de questions des citoyens.

Activité réalisée à la demande du :

Conseil de ville

Projet

Secteur concerné

Des parties périphériques des arrondissements Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, La Haute-Saint-Charles, Charlesbourg et Beauport

Description du projet et principales modifications

Le 7 février 2020 est entré en vigueur le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADr) de la Ville de Québec. De nouvelles mesures, normes et orientations y sont prévues et par souci de concordance, il est nécessaire de modifier le Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) de la Ville de Québec, afin de se conformer à ce qui est prescrit dans le SADr.

Actuellement, le PDAD regroupe les aires de grande affectation du sol, non ciblées pour le développement urbain, en 5 catégories Agroforestière et l'usage résidentiel n'est autorisé que dans un rayon de 70 m autour de routes désignées au PDAD.

Toutefois, le Schéma d'aménagement et de développement révisé introduit le concept de hameaux résidentiels forestiers et agricoles qui s'applique aux limites de propriétés plutôt qu'à un rayon de 70 m autour des routes désignées. Également, il précise un nouveau périmètre d'urbanisation.

Ainsi, Il est proposé de modifier le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la limite maximale d'urbanisation et aux aires de grandes affectations situées à l'extérieur des limites du nouveau périmètre d'urbanisation. Par ailleurs, le projet de modification réglementaire supprime les territoires des villes de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures de la carte des affectations du sol et de celles des densités, ces territoires n'étant plus, depuis la reconstitution de ces deux villes, sous la compétence de la Ville de Québec relativement au plan d'urbanisme. Finalement, il est proposé quelques adaptations de forme et de concordance au Plan directeur d'aménagement et de développement.

Documentation disponible sur la plateforme de participation publique

https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=340

Participation

Conseillères municipales

- M^{me} Marie-Pierre Boucher, membre du comité exécutif responsable de la planification de l'aménagement du territoire, conseillère du district de Louis-XIV

Personne-ressource

- M. Jérôme Gagnon-Dupont, conseiller en urbanisme, Planification de l'aménagement et de l'environnement

- M. David Duval, conseiller en urbanisme, Planification de l'aménagement et de l'environnement

Animation de la rencontre

- M[me] Anne Pelletier, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Nombre de participants

0 participants

Commentaires et questions des citoyens

Aucun

Nombre d'interventions

0 interventions

Réalisation du rapport

Date

25 mai 2022

Réalisé par

M[me] Anne Pelletier, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne